A/67/19

Nations Unies

Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Session de fond de 2013 (New York, 19 février-15 mars, 27 mars et 6 septembre 2013)

Assemblée générale

Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 19

Merci de recycler

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément nº 19

Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Session de fond de 2013
(New York, 19 février-15 mars,
27 mars et 6 septembre 2013)

Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[9 septembre 2013]

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Introduction	1
II.	Questions d'organisation	2
III.	Examen du projet de rapport du Groupe de travail	4
IV.	Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session	5
Annexe		
	Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix à sa session de 2013	6

Chapitre I
Introduction

1. Dans sa résolution 66/297, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/66/19), décidé que le Comité spécial continuerait, conformément à son mandat, de s'employer à procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine; et prié le Comité spécial de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur ses travaux.

Chapitre II
Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session

2. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de 2013 au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 février au 15 mars 2013 et les 27 mars et 6 septembre 2013, et s'est réuni officiellement à sept reprises.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. À la 227e séance (séance d'ouverture), le 19 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions ont fait des déclarations.

4. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni un appui au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré le secrétariat technique du Comité.

B. Élection du Bureau

5. À la même séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

Présidente :
Mme U. Joy Ogwu (Nigéria)

Vice-Présidents :
M. Mateo Estreme (Argentine)
M. Gilles Rivard (Canada)
M. Kazutoshi Aikawa (Japon)
M. Tomasz Kaszyński (Pologne)

Rapporteur :
M. Mohamed Sarwat Selim (Égypte)

C. Ordre du jour

6. Également à la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire (A/AC.121/2013/L.1), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.

7. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

8. Questions diverses.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2013/L.2).

D. Organisation des travaux

8. Toujours à sa 227e séance, le Comité a décidé de charger un groupe de travail plénier, présidé par Gilles Rivard (Canada), d'examiner la teneur du mandat confié au Comité spécial par l'Assemblée générale.

9. La composition du Comité à sa session de 2013 figure dans l'annexe au présent rapport. La liste des documents de la session et celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes A/AC.121/2013/INF/2 et A/AC.121/2013/INF/4.

E. Travaux du Comité

10. De sa 227e à sa 230e séance, les 19 et 20 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), Cuba (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est puis en son nom), Australie (au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Union européenne (également au nom des pays suivants, qui ont souscrit à sa déclaration : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Islande, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine), Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Jordanie, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe, ainsi que l'observateur de l'Ordre de Malte.

11. Le 21 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés sur les sujets suivants : questions relatives aux opérations sur le terrain; lutte contre les menaces posées par les crimes graves et la criminalité organisée dans les pays sortant d'un conflit; partenaires de la consolidation de la paix; capacités civiles.

12. Le Groupe de travail plénier et ses cinq sous-groupes de travail se sont réunis du 7 au 12 mars.

Chapitre III
Examen du projet de rapport du Groupe de travail

13. À sa 233e séance, le 6 septembre, le Comité a reconnu qu'il n'était pas parvenu à un accord sur les projets de recommandations du Groupe de travail plénier. Déplorant cette situation, le Comité a décidé que son président convoquerait un groupe intersessions d'« Amis du président » à composition non limitée pour examiner ses méthodes de travail, en particulier l'alinéa iv) du paragraphe a) de sa décision de 2012 sur les méthodes de travail du Comité et de son groupe de travail plénier tendant à ce que les paragraphes ne faisant pas partie du dispositif soient séparés des recommandations formulées et des demandes de réunions d'information (A/66/19, annexe), avec pour objectif de recommander une présentation convenue avant le début de sa session de 2014. Le Comité a en outre décidé que s'il ne parvenait pas à un accord sur l'application de l'alinéa iv) du paragraphe a) avant le début de sa session de 2014, il reviendrait à la présentation utilisée pour les rapports de 2012 et des sessions précédentes.

Chapitre IV

Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session

14. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur.

Annexe

Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix à sa session de 2013

Membres : Le Comité spécial est actuellement composé de 148 membres, comme suit : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Observateurs : Comité international de la Croix-Rouge, Libéria, Myanmar, Ordre souverain de Malte, Organisation de la coopération islamique, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale de police criminelle, Panama, République populaire démocratique de Corée, Saint-Siège, Soudan du Sud, Union africaine et Union européenne.

13-46876 (F) 100913 100913

Merci de recycler